

# Textes de loi : obligations légales en matière de dératisation

La lutte contre les rats et autres rongeurs est encadrée par plusieurs textes réglementaires qui imposent des obligations claires aux **propriétaires, bailleurs et gestionnaires d'immeubles**.

## Code de la santé publique

### Article L1311-1 et suivants du Code de la santé publique

Ils permettent aux autorités sanitaires d'imposer toutes mesures nécessaires pour préserver la salubrité publique, y compris la **dératisation obligatoire** des locaux infestés.

### Article L1312-1

Le non-respect des règles de salubrité peut entraîner des sanctions administratives et pénales.

---

## Règlement sanitaire départemental (RSD)

### Article 119 – Règlement Sanitaire Départemental

*« Les propriétaires d'immeubles, les syndics et les occupants sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter la prolifération des rongeurs et procéder, si nécessaire, à leur destruction. »*

En PACA, ce texte est **systématiquement appliqué** par les communes et services d'hygiène.

---

## Code civil – Responsabilité du bailleur

### Article 1719 du Code civil

Le bailleur est tenu de délivrer un logement **décent**, exempt de nuisibles, et d'assurer son entretien.

### Article 1720 du Code civil

Il doit effectuer toutes les réparations nécessaires, y compris celles liées à une infestation de rongeurs.

---

## Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 (locations)

## **Article 6**

Le bailleur doit fournir un logement ne laissant pas apparaître de risques manifestes pour la santé ou la sécurité du locataire.

La présence de rats peut caractériser un **logement indécent**.

---

## **Sanctions encourues en cas de non-intervention**

En cas d'absence de dératisation malgré une infestation avérée, le propriétaire ou le bailleur s'expose à :

- Mise en demeure par la mairie ou l'ARS
- Obligation de travaux sous délai
- Amendes
- Réduction ou suspension de loyer
- Condamnation pour logement insalubre